



Conseil économique et social

Distr. générale
17 juillet 2007
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Sixième session

New York, 14-25 mai 2007

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Mise en œuvre des recommandations

concernant les six domaines d'activité de l'Instance
et les objectifs du Millénaire pour le développement

Renseignements communiqués par les organismes des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales

Programme des Nations Unies pour le développement

Rectificatif

Paragraphe 9

Lire le paragraphe comme suit :

Le rapport sur le développement humain 2004 du Népal, Empowerment and poverty reduction, porte sur l'autonomisation des femmes et des groupes défavorisés et s'attaque à la question de la malnutrition structurelle. Les peuples autochtones subissent également des violations des droits aux ressources naturelles qui leur ont été transmis et souffrent des conséquences de l'abolition de leurs régimes fonciers traditionnels, conjuguées à l'expropriation de leurs terres, aux déplacements de leurs foyers traditionnels et à de lourds impôts, dont certains sont « perçus » sous forme de travail non rémunéré. Le rapport est disponible en ligne à l'adresse <http://www.undp.org.np/publication/html/phdr2004/index.php>.

